



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 27 septembre 2021
N°1442

COMMUNIQUE DE PRESSE



Lancement du fonds de transition de 3 milliards d'euros

Le fonds de transition de 3 milliards d'euros annoncé par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, le 1er juin et approuvé le 14 septembre 2021 par la Commission européenne, est lancé afin de soutenir les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises fortement affectées par la crise sanitaire et qui rencontrent des besoins persistants de financement ou de renforcement de leur bilan.

Afin d'accompagner de façon ciblée les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire et dont le rebond risque d'être plus long, Bruno Le Maire annonce le lancement opérationnel du fonds de transition, approuvé le 14 septembre 2021 par la Commission européenne.

Le fonds de transition vise principalement les entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises de tous secteurs (à l'exception du secteur financier) directement affectées par les répercussions de la crise, qui rencontrent des besoins de financement persistants et que les instruments existants ne permettent pas de combler, dès lors qu'elles peuvent démontrer la pérennité de leur modèle économique. Il s'agit notamment des entreprises des secteurs spécifiquement affectés par la crise : hôtellerie-café-restauration, tourisme, événementiel, commerce, distribution, transports...

Doté de 3 milliards d'euros, le fonds de transition permettra de soutenir, par des prêts et des instruments de quasi-fonds propres, les entreprises qui ont un besoin de liquidités ou de renforcement de leur haut de bilan, du fait de leur endettement et de la dégradation de leur solvabilité.

Après des semaines d'échange avec le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, la Commission européenne a autorisé le 14 septembre 2021 ce nouveau dispositif, sur le fondement des règles communautaires en matière d'aides d'État. Les interventions du fonds s'inscriront dans le

cadre de l'encadrement temporaire des aides d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte de crise sanitaire.

Le fonds est géré au sein du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. Les demandes de financement peuvent être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : fonds.transition@dgtresor.gouv.fr.

Ces demandes feront l'objet d'une revue par un Comité consultatif au sein du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. Il s'est réuni pour la première fois le 27 septembre 2021. Ce Comité, présidé par Gérard Pfauwadel, conseiller national à la sortie de crise, est composé de six membres reconnus pour leur expertise et leur expérience dans le domaine du financement des entreprises : Michel Clair, Laurence Dors, Jean-Marie Fabre, Jeanne-Marie Prost, Gérard Rameix et Agnès Touraine. Lors de cette première réunion, le comité a pris acte avec satisfaction de l'accord, donné par la Commission européenne, qui rend le Fonds de transition pleinement opérationnel.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, a indiqué : *“Notre objectif est clair : les entreprises viables qui connaissent des difficultés liées à la crise sanitaire doivent pouvoir rebondir. Les 3 milliards d'euros du Fonds de transition visent donc à faire le pont entre leurs difficultés conjoncturelles et le retour à l'activité normale. Ce fonds doit permettre de renforcer le bilan des entreprises pour leur donner les moyens de retrouver le chemin de la croissance. Nous restons attentifs aux besoins de nos entreprises.”*

Gérard Pfauwadel, conseiller national à la sortie de crise, a déclaré : *“Je me félicite, ainsi que l'ensemble des membres du Comité Consultatif, que le Fonds de transition soit maintenant pleinement opérationnel. C'est un instrument essentiel de la panoplie de leviers d'accompagnement des entreprises en sortie de crise qui, utilisé avec pragmatisme et au cas par cas, va venir compléter efficacement les dispositifs existants”.*

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire - 01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr